



Wallonie

COMMUNE DE BERLOZ

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est Tomas & Piron s.a., ayant établi ses bureaux La Besace 14 à 6852 Our Paliseul.

Le terrain concerné est situé rue du Pont des Chevaux à Corswarem, et cadastré 3^{ème} division, section B, n°110E/partie (lot13).

Le projet consiste en la construction d'une habitation et présente les caractéristiques suivantes : écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation (chauffage gaz, limite zone de construction, volumétrie de toiture du volume secondaire).

Le dossier peut être consulté **DANS LE RESPECT DES CONSIGNES SANITAIRES**, pendant les jours d'ouverture de l'administration, le lundi, de 8h00 à 18h00, et du mardi au vendredi, de 8h00 à 14h30 sans interruption, à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Mme Fauchet, pendant les heures d'ouverture du service urbanisme (tél. 019/33.99.86), dont le bureau se trouve à la même adresse.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16 août au 31 août 2020 au Collège communal de Berloz :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : rue Antoine Dodion 10 à 4257 Berloz ;
- par courrier électronique, daté et identifié à peine de nullité, à l'adresse commune@berloz.be.